
ATTESTATION

Commune de POGGIO-DI-NAZZA (20240)

Suivant acte reçu par Me Jérôme PAOLINI, Officier Public, Notaire à NICE (06300), le 3 juillet 2024 il a été constaté la qualité de propriétaire du bien ci-après désigné, de la personne suivante :

Madame Marina Madeleine ROVAI, enseignante, épouse de Monsieur Laurent Robert Jean DUPRE, demeurant à NICE (06000) 2 avenue Notre Dame.

Née à TOULON (83000) le 26 juillet 1969.

1 / Sur la commune de POGGIO-DI-NAZZA (HAUTE-CORSE), les parcelles de terre figurant au cadastre sous les références suivantes : B 449 FOATA 99 ca. Et à titre de biens non délimités : B 93 BND pour une superficie de 05 a 28 ca ; E 57 pour 01 ha 51 a 86 ca.

2/ Dans un ensemble immobilier situé à POGGIO-DI-NAZZA (HAUTE-CORSE), élevé d'un sous-sol à usage de cave, d'un rez-de-chaussée, de deux étages, greniers au dessus, cadastré B 707 PIAZZA 2 a 39 ca, le Lot 11 : Au sous-sol, une cave à gauche en descendant l'escalier. Le lot 12 : UN APPARTEMENT situé au deuxième étage composé de : entrée, salle à manger, salon, cuisine, trois chambres. Et le lot 13 : Un grenier à gauche sur le palier.

Que cette possession a eu lieu selon les conditions exigées par les articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil.

Que, par suite, conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant un délai de TROIS (3) mois.

L'avis de réception de la préfecture devra être envoyé à l'adresse courriel suivante : formalite@df.notaires.fr

**POUR AVIS,
Maître Jérôme PAOLINI
Notaire**

